

Séance du 4 février 2019

Nombre de Conseillers : En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 8
--

L'an deux mil dix-neuf,
 Le quatre février à vingt heures trente,
 Le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-LA-REORTE,
 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
 Sous la présidence de M. Jean-Marc NEAUD, Maire.
 Date de convocation : 29 janvier 2019

Etaient Présents :

Mesdames Évelyne COTTEL, Florence GEORG

Messieurs Laurent BELLENGÉ, Éric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Francis DUBOIS, Jean-Marc NEAUD.

Absente excusée et représentée :

Christelle GABORIT par Evelyne COTTEL

Absent excusé : Ludovic PICHERIT

Absent non excusé : Jacky MARTIN

M. Eric BERNARDIN a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- ~ Délibération : non transfert de la compétence assainissement à la CDC Aunis sud ;
- ~ Création de 2 postes suite à l'avancement de grade au 1^{er} mars : adjoint technique principal de 2^{de} classe et au 1^{er} septembre 2019 : agent administratif principal de 1^{ère} classe ;
- ~ Délibération : Achat du terrain Sandra et Freddy ROCHET ;
- ~ Délibération : adhésion au service retraite du CDG 17 ;
- ~ Délibération : Chambre froide salle des fêtes (3 devis) + vente ancienne
- ~ Délibération : gratification de la stagiaire ;
- ~ Matériel ;
- ~ Conclusion de l'enquête publique « Les Chênaies Hautes » ;
- ~ Demande de busage Javernay ;
- ~ Devis système protection de la foudre église (devis).
- ~ Demande de Stéphane Brochet impasse derrière la salle des fêtes

Questions diverses**19-01 Objet : Refus du transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes Aunis Sud au 1^{er} janvier 2020.**

Monsieur le maire expose aux membres présents selon la Loi NOTRe la compétence assainissement devrait être transférée à la Communauté de Communes Aunis Sud au 1^{er} janvier 2020. Notre commune a transféré cette compétence au Syndicat des Eaux 17, qui donne entière satisfaction. Le conseil délibère et s'oppose au transfert de cette compétence à la CDC Aunis Sud. Le transfert est reporté au 1^{er} janvier 2026.

19-02 Objet : Création de 2 emplois à plein temps : adjoint technique principal de 2^{de} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe suite à des avancements de grade.

Le Maire expose aux membres présents que 2 agents de la commune peuvent bénéficier d'un avancement de grade car ils remplissent les conditions. Echelon + ancienneté. Il faut créer les postes qui correspondent aux nouveaux grades et supprimer, à la date d'éligibilité les anciens.

Au 1^{er} mars 2019, pour Éric MANDON, le poste d'adjoint technique principal de 2nde classe et au 1^{er} septembre 2019 pour Magali ARCADIAS, le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Les postes d'adjoint technique et d'adjoint administratif principal de 2nde classe seront supprimés. Le conseil accepte à l'unanimité.

19-03 Objet : Acquisition de la parcelle ZS 33 (2 860m²)

Monsieur le Maire rappelle que des négociations étaient en cours pour l'achat d'une parcelle de terre cadastrée ZS 33 de 2 860m² dont 808m² sont constructibles. Elle se trouve rue de la République à La Crignolée. Cette parcelle appartient à Mme Rochet Sandra et à M. Rochet Freddy domiciliés à Breuil-la-Réorte. Le Conseil Municipal vote et décide, à l'unanimité d'acquérir cette parcelle au prix de 9 000€ + les frais d'acte.

Délibération : adhésion au service retraite du CDG 17.

Le conseil municipal ne souhaite pas adhérer au service proposé par le Centre de Gestion.

19-04 Objet : Achat d'une armoire réfrigérée pour la salle des fêtes :

Celle qui est en place dans la cuisine date de 1994 et lors du contrôle annuel, on nous a signalé qu'elle ne descendait plus en température aussi vite qu'avant. Lors d'une location, les personnes nous ont aussi fait cette remarque. Il faut envisager d'en acheter une autre.

3 devis ont été demandés en HT :

SDE Froid : 1917€

Entreprise Casseron : 1 neuf : 2 805€ 1 occasion : 1300€

Erco : 2 112.04€

Laurent Bellengé explique que la qualité de l'inox est meilleure pour celle proposée par SDE Froid que dans les autres devis reçus.

Le conseil valide ce choix. Coût : 1 917€ HT

Les entreprises non retenues seront informées de ce choix.

19-05 Objet : Vente de l'armoire réfrigérée à la SAS Rachète Fourni Négoce

Suite au rachat d'une nouvelle armoire réfrigérée, l'ancienne qui est en panne sera mis à la destruction et monsieur le maire propose de la vendre pour de la ferraille. Le conseil valide.

19-06 Objet Rémunération de la stagiaire

Marion Guillon de la MFR de St Genis de Saintonge donne entière satisfaction de par son travail et son dynamisme. Elle s'investit à 100%. Le maire souhaite qu'une gratification lui soit donnée pour tout le travail fourni. Elle est présente depuis fin septembre et termine en mars prochain. Etant donné qu'elle a été présente moins de 12 semaines sur la période complète de son stage, le conseil doit réfléchir au montant de celle-ci.

Mme Cottel a regardé dans les textes et précise que 3.75€ de l'heure semble correct. Le conseil valide et demande que le service paie du Centre de Gestion suive ce dossier.

Tracteur :

La commune aurait besoin d'un nouveau tracteur si l'AFR accepte d'acheter une élagueuse. Eric Bernardin et Monsieur le Maire sont allés à Lezay (79) et ont vu des tracteurs neufs proposés à la vente et qui offrent un rapport qualité / prix qui semble intéressant.

Jérôme Brunet dit ne pas connaître cette marque et pour lui, il semble plus opportun d'acheter des marques (re)connues, fiables et qui offrent un service de dépannage de proximité. Il faut se

renseigner ailleurs et pourquoi pas se tourner vers de l'occasion. Des recherches seront faites dans ce sens.

Lamier :

Après être resté 2 mois en réparation à Muron chez Central Garage, le lamier est enfin fonctionnel. Le travail a commencé sur Breuil-la-Réorte et se continue actuellement sur Saint-Mard. Cela fonctionne bien car les branches coupées sont broyées aussitôt.

Au niveau des heures, St Mard reste redevable d'heures de travail sur 2018. Le travail d'élagage n'avait pas été régulier sur cette commune, faute de matériel adapté, et cela a mis plus de temps que prévu. Cela va se régulariser par des heures de balayage dans la commune.

Fossés :

Francis Dubois satisfait du passage de la rigoleuse dans les fossés, mais regrette que les buses n'aient pas été nettoyées en même temps. Il faudrait le prévoir. Jérôme Brunet rappelle le problème des buses trop hautes à la sortie des Chênaies d'Oiron. Il y a beaucoup d'eau sur la chaussée.

Monsieur le Maire va demander des devis et précise qu'un débernage sera fait comme l'an passé par l'entreprise Jaguenaud, sur des voies de la commune. Ce sera aussi prévu sur Les Chênaies d'Oiron.

Eglise :

Lors de l'entretien annuel, l'entreprise Lussault, dans son rapport, a précisé que nous n'étions pas aux normes en ce qui concerne le système de protection contre la foudre. Le devis qui date d'octobre 2018 est toujours d'actualité. Le Maire demande au conseil de valider ses travaux d'un montant de 1 335.97€ HT. C'est accepté.

Le règlement du cimetière sera modifié suite à de nombreuses demandes concernant la profondeur du vide sanitaire imposé aux entreprises. 1 mètre n'est plus justifié à ce jour. Le conseil accepte de le fixer à 28 cm.

Conclusion de l'enquête publique « Les Chênaies Hautes :

Monsieur le maire refait lecture des conclusions motivées rédigées par le commissaire enquêteur qui émet des réserves sur l'éolienne E9.

Il a rencontré tous les habitants du Champ des vignes. Une réunion avec M Peaucou est demandée afin qu'ils puissent exprimer leur opposition quant à l'implantation de haies sur leurs parcelles. Ils demandent qui sera chargé de l'entretien de ces haies ? La compensation proposée est nullement satisfaisante au regard des préjudices subis par cette éolienne. Une rencontre sera programmée fin février avec M.Peaucou et les habitants.

Monsieur le maire explique qu'il a rencontré les maires et qu'une réécriture de la convention d'utilisation des chemins est en cours. Certains points seront modifiés notamment l'entretien et la remise en état des chemins après les travaux. Plus d'information sera donnée ultérieurement.

On peut regretter que le dialogue n'ait pas été instauré dès le début du projet.

Demande de busage à Javernay

M. Dubois a acheté la maison de Charretier Hélène et souhaite clôturer sa propriété mais un fossé qui reçoit une partie des eaux de la commune, l'empêche de poser sa clôture. Il demande une aide financière (achat de la buse) afin de pouvoir buser et boucher ce fossé.

Francis Dubois explique qu'on ne doit pas boucher un fossé sans prendre la responsabilité en cas d'inondation suite à la déviation des eaux pluviales. La commune n'a pas à payer ce type de travaux.

Monsieur le Maire prendra contact avec M.Dubois

Inscription à l'école de Letty Dubois

M. et Mme Dubois demande l'autorisation d'inscrire leur 2^{ème} fille sur la commune de St Saturnin du Bois car ils n'ont pas trouvé d'assistante maternelle qui accepte de travailler le week-end et qui dispose de 3 places sur la commune. Ils ont maintenu l'inscription de leur 1^{ère} fille à l'école de St Saturnin pour ces raisons. Le conseil accepte cette demande.

Demande de Stéphane Brochet :

Il demande la possibilité d'acheter 25m² de l'impasse derrière la salle des fêtes. Il explique qu'il va acquérir la maison de Mme Rochet et qu'il souhaite faire un assainissement mais qu'il manque de place.

Le conseil qui n'est pas contre cette demande, précise qu'il doit se renseigner pour savoir si une enquête publique est nécessaire à ce déclassement.